Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 064-216405118-20231109-2023_72D-DE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVAGNON

Séance du 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire

Présents : Mmes et MM ALLANOT, CAMPOS, CAPDEVIOLLE, CHAPOTHIN, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFAILLE, LALANNE, LAPLACE-NOBLE, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration : M. CAYRON (M. HUSTET), M. DOUARD (Mme LALANNE), Mme LANDRIEU (Mme SENTAURENS)

Absent excusé : Mmes et MM BAREILLE, BERGÉ, LENOIR, REIMANN

Secrétaire de séance : M. HUSTET.

Objet : Avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Maire rappelle que la commune de Sauvagnon s'est engagée en faveur de la dématérialisation des actes qui constitue un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Une convention relative à la télétransmission des actes a été signée avec M. le Préfet, le 12/03/2013 pour dématérialiser certains actes soumis au contrôle de légalité via l'application @CTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), délibération du 04/12/2009.

Le système d'information @CTES est aujourd'hui en mesure de recevoir des fichiers électroniques d'une volumétrie inférieure ou égale à 150 Mégaoctets (Mo) et offre la possibilité aux collectivités de transmettre sous format électronique les actes relevant de la commande publique.

Le Maire propose d'étendre le périmètre des actes transmis par voie électronique au représentant de l'État aux actes de la commande publique et de l'autoriser à signer l'avenant à la convention en vigueur.

Invité à se prononcer sur cette question,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

– d'étendre le périmètre des actes transmis par voie électronique aux actes de la commande publique .

AUTORISE :

– Le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de télétransmission des actes pour y intégrer ces dispositions.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance

Hervé HUSTET

Le Maire,

MAIRIE DE SAUVAGNON Pyrénées-Atlantiques

Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	16	19

CONVOCATION
Date : 02/11/2023
Affichage : 02/11/2023

N° 2023-72D